

Bonjour,

La présente est pour vous exprimer mon désaccord et ma non compréhension sur le changement de zonage du 1420.

Je trouve choquant que cela puisse même être envisagé.

Il ne nous est pas permis de choisir notre couleur de fenestration extérieure mais de changer un voisinage résidentiel à tout jamais me semble inconcevable.

Merci de votre temps

Marie Dubuc